



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

La Directrice

Dossier suivi par : Frédéric LAVALETTE

Tél. : 02.41.87.33.36

Mail : f.lavalette@inao.gouv.fr

La Directrice de l'INAO

à

Direction Régionale de l'Environnement,
De l'Aménagement et du Logement

Des Pays de la Loire

Unité Départementale de la Loire-Atlantique

Objet : Installation classée
Commune de Montbert (44)

Angers, le 9 janvier 2018

Par courriel, vous avez bien voulu faire parvenir à l'INAO, pour examen et avis, un dossier présenté par le GAEC de la Gravelle qui souhaite procéder à la création d'un atelier de poules pondeuses en plein air de 3 000 places, comprenant la construction d'un bâtiment de 2 600 m², situé sur la commune de MONTBERT.

La commune de MONTBERT est retenue dans l'aire délimitée des Appellations d'Origine Protégée (AOP) "Gros Plant du Pays Nantais" et "Muscadet". Elle fait également partie de l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées (IGP) "Val de Loire", "Bœuf de Vendée", "Bœuf du Maine", "Jambon de Vendée", "Pâté de Campagne Breton", "Porc de Vendée", "Oie d'Anjou", "Pâté de campagne Breton", "Volailles d'Ancenis", "Volailles de Challans", "Volailles de Vendée", "Farine de Blé noir de Bretagne", "Mâche Nantaise", "Mogette de Vendée", "Brioche Vendéenne" et "Gâche Vendéenne".

Cependant, après étude de ce dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP/IGP concernées.

Pour la Directrice de l'INAO,
Et par délégation,
Pascal CELLIER

INAO - Délégation Territoriale Val de Loire

SITE D'ANGERS
16 rue du Clon
49000 ANGERS
TEL 02 41 87 33 36
www.inao.gouv.fr

PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique
Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et foncières
Affaire suivie par Valentin VACHER
☎ 02.40.41.47.76
Dossier : 97-5477
pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr

Nantes, le

LA 9 JUL 2018

**Information sur l'existence d'un avis tacite
de l'autorité environnementale**

Pétitionnaire : GAEC de la GRAVELLE, lieu-dit « La Grande Lande », 44140 MONTBERT

Nature du projet : exploitation d'un élevage avicole sur le site de « La Grande Lande » à MONTBERT.

L'autorité environnementale a accusé réception du présent dossier d'autorisation, valant saisine officielle de l'autorité environnementale le 19 décembre 2017.

Une demande de complément a été demandée le 20 février 2018 par l'autorité en environnementale. Ces documents ont été déposés par le pétitionnaire le 25 avril 2018.

Depuis le 11 juillet 2018, en application de l'article R.122-7 du code de l'environnement, l'autorité environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai imparti. L'avis de l'autorité environnementale est réputé tacite sans observation.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification au pétitionnaire,
- d'une consignation au dossier soumis à l'enquête publique,
- d'une publication sur le site internet de la préfecture.

**La PRÉFÈTE,
Pour la Préfète et par délégation,
le directeur de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial**


Jean-Philippe AUBRY

N.B. : Cet avis ne préjuge pas de la décision finale qui interviendra au terme de l'instruction, après recueil et analyse de l'ensemble des avis prévus par les textes.